

Pétition contre l'atteinte à notre statut de fonctionnaire

Lors de la séance du CSA qui s'est tenue le 20 novembre dernier, la direction intérimaire a présenté une note d'information annonçant la fin de la prise en charge de la restauration administrative des élèves-fonctionnaires, actée de manière unilatérale, avec date effective au 01/01/2026. Des représentants ont demandé à ce que ce point soit soumis au vote. 7 représentants votants se sont donc exprimés (6 voix contre cette mesure et 1 abstention). Par ailleurs, des représentants ont indiqué que ce type de décision ne peut être prise sans concertation avec les représentants des élèves-fonctionnaires et alors même que l'École est en attente de la nomination d'une direction. Aussi, une réunion entre les élèves archivistes paléographes s'est tenue ce lundi 24 novembre au cours de laquelle a été décidée la diffusion de la présente pétition.

Les personnels, enseignants et élèves de l'école, rejettent ensemble cette mesure portée par la direction intérimaire.

Les points principaux :

- Le dialogue social mis à mal dans l'école
- L'atteinte au statut de fonctionnaire-stagiaire
- L'argument fallacieux de l'égalité avec les masters
- L'impossibilité matérielle des "solutions" proposées par la direction intérimaire

Elle traduit premièrement la difficulté d'avoir un dialogue social au sein de l'école.

Si cette mesure soulève à nouveau un mouvement d'opposition mobilisant la majorité de l'École, c'est qu'elle traduit une nouvelle fois un manque de transparence et de considération de la part de la direction intérimaire. En effet, si cette mesure a été portée au vote lors du CSA, alors même que le CSA ne comporte aucun représentant d'élèves, c'est uniquement parce que les représentants ont appris, par le texte du point d'information¹, que la direction intérimaire tenait pour acquis les décisions de la lettre d'orientation budgétaire 2026, adoptée à l'unanimité lors du CA du 7 octobre dernier, alors que cette lettre d'orientation ne prévoit d'aucune façon des actes concrets et validés, mais suggère seulement des pistes budgétaires. La direction intérimaire souhaite donc entériner les pistes évoquées, se fondant sur le vote unanime de la lettre d'orientation pour mettre en place cette mesure d'austérité, faisant fi du dialogue social avec les personnels et enseignants. Après un communiqué dénonçant les mesures et l'absence de dialogue social, trois élèves ont (enfin) été conviés le 27 novembre 2025 à une réunion avec la direction pour échanger sur la situation budgétaire de l'école et les mesures envisagées.

1 Pour citer les mots de ce point d'information : « Conformément aux décisions de la lettre d'orientation budgétaire 2026 adoptée à l'unanimité du conseil d'administration du 7 octobre 2025, la prise en charge de la restauration des élèves fonctionnaires s'arrêtera au 1^{er} janvier 2026. Les élèves bénéficient, par leur statut d'étudiant, des aides prévues par le Code de l'éducation et en particulier de l'accès aux restaurants universitaires à tarif préférentiel géré par le réseau des CROUS. Ils ont également accès à un réfrigérateur, un micro-onde et un point d'eau dans leur foyer. Les élèves ne pourront continuer à avoir accès à l'espace de restauration de l'INHA. »

Nous, élèves, tenons à rappeler que nous sommes des adultes fonctionnaires-stagiaires, membres de l'école à part entière, et qu'à ce titre nous devrions être consultés en interne au sujet des mesures nous concernant.

Cette mesure est une **première atteinte à un statut menacé par les coupes budgétaires**

En s'attaquant au droit d'accès à une restauration collective, l'école s'attaque au statut de fonctionnaire-stagiaire. Cette nouvelle mesure serait un nouveau pas dans le démantèlement du diplôme d'archiviste paléographe.

Nous tenons à rappeler que ce cursus est la raison d'être de l'École, en ce qu'il permet la formation de jeunes gens, recrutés sur des compétences spécifiques, grâce au système de concours qui est censé permettre un recrutement socialement égalitaire pour des postes d'encadrants et de niveau scientifique de la fonction publique de l'État, employeur exclusif pour 10 ans. En effet, les élèves s'engagent une première fois par leur investissement dans la préparation du concours, puis **ils s'engagent juridiquement vis-à-vis de l'État**. Ainsi, **l'École doit leur garantir les moyens nécessaires pour mener à bien cette scolarité** pour laquelle ils s'engagent. Elle doit permettre à toutes et tous de pouvoir vivre décemment pendant 4 années à Paris, de se nourrir au quotidien dans le quartier de l'établissement, d'effectuer les stages nécessaires à la préparation des concours des écoles d'application.

Les élèves sont conscients du fait que le désengagement de l'État dans l'enseignement supérieur se traduit par un surcoût d'obligations laissées à la seule charge des établissements dont les recettes ne sont pas abondées à la hausse en conséquence. Cette pétition est l'occasion de rappeler que **nous ne sommes pas responsables de la mauvaise situation budgétaire de l'école mais les premières victimes**. La raison d'être de notre institution est **avant tout de garantir les meilleures conditions de notre formation**. Nous sommes tenus à des engagements vis-à-vis de l'École et, à ce titre, l'École ne saurait se désengager de son côté.

Nous rejetons à nouveau **l'argument fallacieux de l'égalité avec les masters**

Ce manque d'écoute et de considération est on ne peut plus criant envers les étudiants des masters de l'école, qui ne disposent d'aucune voix délibérative dans les instances représentatives. Rappelons par ailleurs, que les étudiants de master n'ont pas accès à la restauration collective.

La direction intérimaire se permet pourtant de reprendre à son compte la revendication portée par les étudiants et élèves « d'égalité entre AP et masters », mais pour opérer un nivellement vers le bas. À ce titre, cet argument ne saurait être entendu de la part de l'école, censée permettre aux étudiants comme aux élèves d'étudier et d'évoluer dans les meilleures conditions possibles.

Nous nous permettons également de signaler que la direction avait déjà utilisé l'an dernier l'argument de "l'égalité par le bas" pour instaurer des frais d'inscriptions par souci d'équité avec les élèves des ENS. Ils ne sont plus à l'ordre du jour, mais ils restent une piste envisagée.

Le principal danger de cet argument fallacieux est de nous assimiler à des étudiants, alors que notre statut particulier fait bien de nous des fonctionnaires et des personnels de l'École. D'autant plus que sur d'autres points, comme l'obligation de passer les concours des écoles d'application, la direction sait très bien nous rappeler que nous ne sommes pas des étudiants comme les autres.

Cette mesure pose des problèmes concrets là où elle devrait en résoudre

Concrètement, cette mesure est absurde et impossible à mettre en pratique. Les étudiants sont contraints de déjeuner dans le foyer des élèves et étudiants. L'offre de restauration du quartier Richelieu reste beaucoup trop onéreuse et les campus étudiants trop éloignés (CROUS le plus « proche » situé métro Mabillon). En conséquence, une mauvaise qualité/quantité nutritive, et une pause méridienne, souvent inférieure à 1h, au pas de charge (deux micro-ondes disponibles au foyer pour 151 élèves et étudiants). Pour rappel, **20% des étudiants parisiens sont en précarité alimentaire (Les Restos du Cœur accueillent de plus en plus d'étudiants)**. **La santé mentale des étudiants** est par ailleurs plus que préoccupante.

Matériellement, la fin de la prise en charge de la cantine pour les élèves archivistes paléographes conduirait non seulement à placer ces élèves dans la même situation de contrainte alimentaire que celle où se trouvent les étudiants de l'École. Par ailleurs, les espaces proposés actuellement par l'établissement sont insuffisants en termes d'espace et d'équipements (un micro-ondes qui peine déjà à satisfaire un groupe à la fois). Il est impossible qu'une centaine d'élèves et étudiants déjeunent à la même heure dans un foyer prévu pour en accueillir une trentaine. Cela pose des problèmes évidents de sécurité en termes de prévention incendie et d'hygiène. Or, ces enjeux n'ont pas été pris en compte, alors que l'arrêt de la prise en charge de la restauration aurait lieu le 1er janvier 2026.

La direction intérimaire est consciente que l'École se situe trop loin du restaurant universitaire Mabillon, situé à plus de 20 minutes en bus/métro et une demi-heure à pied de l'établissement. Le scénario a pourtant été envisagé par l'administration, qui a tenté de modifier les maquettes pour laisser une pause méridienne de 1 h 30. La direction des études a clairement indiqué qu'un changement de maquette était impossible, vis-à-vis des professeurs comme d'un point de vue matériel. Cela entraînerait une ouverture élargie de l'école, avec plusieurs problématiques : combien d'agents supplémentaires pour ouvrir/fermer/sécuriser le bâtiment ? avec quels moyens financiers supplémentaires ? et quelles conséquences en termes de charge de travail supplémentaire pour les agents de la Direction des études ?

De plus, pour le cas particulier des élèves, se reposer sur les solutions proposées par le CROUS illustre l'ambiguïté sur laquelle joue la direction intérimaire de l'école en imposant aux élèves les contraintes subies par les étudiants et le respect des obligations lié au statut des fonctionnaires, **sans leur accorder les droits qu'elle doit garantir aux agents fonctionnaires et assimilés de l'école**, et alors même que les élèves en sont les **employés les plus précaires**.

En conclusion, par cette pétition, nous rejetons l'arrêt absurde de la prise en charge de la restauration administrative pour les élèves archivistes paléographes, et **avec elle le manque de transparence de la direction intérimaire**, et la **remise en cause du statut** de fonctionnaire stagiaire et du diplôme d'archiviste paléographe.

Nous profitons de cette occasion pour nous associer à la cause des étudiants de l'école, privés de représentation effective au CA, d'écoute, et d'accès à une restauration collective.

Les représentantes des élèves, Sibille Pasquier (AP3) et Rachel Méliand-Viot (AP2), le représentant des étudiants, Damien Conceicao (HN2).